

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transport de marchandises Question écrite n° 3542

Texte de la question

M. Xavier Dugoin attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme sur le developpement du transport combine fer-route. A l'heure ou l'on prevoit un accroissement important du transport de marchandises sur les routes en France et en Europe, le systeme dit du « combine » apparait comme une reponse adaptee pour faire face a cette augmentation. Ce type de transport presente de nombreux avantages parmi lesquels : le desengagement des grands axes routiers et autoroutiers deja fortement encombres du nord au sud ; l'amelioration des conditions de circulation implique necessairement un renforcement de la securite, et enfin, le respect de l'environnement avec une baisse sensible de la pollution atmopherique et des nuisances sonores. Ce moyen complementaire n'absorbe actuellement que 7 p. 100 du trafic de marchandises pour les distances superieures a 500 km. Il souhaiterait savoir si le gouvernement a l'intention d'encourage le developpement du transport combine fer-route.

Texte de la réponse

Le transport combine qui conjugue les avantages de chaque mode et s'integre dans la plupart des chaines logistiques constitue l'une des reponses aux problemes poses par l'accroissement du transport routier des marchandises a longue distance (congestion, insecurite, nuisances). Son developpement est donc l'une des priorites des pouvoirs publics et en particulier de la Commission des communautes europeennes qui a elabore un reseau europeen de transport combine et fixe les aides financieres qui peuvent etre apportees par les Etats membres dans l'attente des effets d'une politique globale des transports harmonisant les conditions de concurrence entre modes. L'evolution a la baisse des prix routiers et les difficultes economiques n'ont malheureusement pas permis de confirmer le decollage du transport combine observe en 1992 (progression de 8,8 p. 100 conduisant a une part de 16 p. 100 du trafic ferroviaire et de 12 p. 100 dans le trafic routier a plus de 500 kilometres). Pour les dix premiers mois de 1993, on observe au contraire une baisse de 1,5 p. 100 que l'on peut neanmoins relativiser face aux baisses beaucoup plus importantes du trafic routier et du trafic ferroviaire (la diminution des transports nationaux de 4,5 p. 100 etant partiellement compensee par une hausse de 2 p. 100 des transports internationaux). Le maintien dans des circonstances difficiles du niveau de trafic atteint par le transport combine et son developpement ulterieur (il est prevu de doubler le trafic a l'horizon 2000) representent donc un veritable enjeu pour les pouvoirs publics, pour la SNCF et pour les professionnels concernes. Pour sa part, l'Etat renforcera les aides financieres pour les investissements relatifs aux chantiers de transport combine et aux materiels specifiques a cette technique et veillera a etablir les conditions d'une concurrence loyale entre modes. L'Etat veillera egalement au renforcement de la cooperation entre le monde routier et le monde ferroviaire deja largement initie par le comite consultatif rail-route en vue d'ameliorer la competitivite et l'attractivite du transport combine.

Données clés

Auteur : M. Dugoin Xavier Circonscription : - RPR

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE3542

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3542 Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme **Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968 **Réponse publiée le :** 1er novembre 1993, page 3828